



LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal d'Aigle

Commune d'Aigle				SPORT	INF
Répondu le				PBEU	DOUG
1. GD	PO	ER	BT	VO	
	CH	SOC	FO	FEU	
2. MA	03 MAI 2023				VSE
	CC	Pillar			
3. JLD	4. SMO		5. FC		1 2
					3 4

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2023-07 du lundi 1^{er} mai 2023

relatif à

A LA REPONSE AU POSTULAT DE MME GENOUD (PSA) ET
CONSORTS, DEPOSE LE 17 JUIN 2022 ET INTITULE « GRATUITE
DES TRANSPORTS PUBLICS AIGLONS POUR SA POPULATION A
COMMENCER PAR LES ENFANTS ET LES SENIORS ? POURQUOI
PAS !

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat cité en titre, déposé par Mme la conseillère communal Marie-Dominique Genoud et consorts.

Le postulat intitulé « Gratuité des transports publics aiglons pour sa population, à commencer par les enfants et les seniors ? Pourquoi pas ! » de Mme la conseillère communale Marie-Dominique Genoud (PSA) et consorts daté du 17 juin 2022 demandait « d'analyser et de proposer plusieurs variantes de gratuité de transports publics sur notre territoire communal, dont au moins une traitant de la gratuité seulement pour les enfants de moins de 16 ans et une incluant également les seniors ».

Le conseil communal dans sa séance du 17 juin 2022 a accepté de prendre en considération ce postulat et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

2. HISTORIQUE

À la suite de la réorganisation scolaire décidée par la direction de l'établissement scolaire d'Aigle, effective depuis la rentrée scolaire 2022-2023, il existe un regroupement par cycle sur les différents sites scolaires existants, soit les 1P à 4P sur le site de la Planchette (bâtiments des Petits Pois et du Kiwi), les 5P à 8P sur le site de la Grande Eau (Vieux collège, Bâtiment 54 et collège Michel Mayor) et enfin les 9S à 11S également sur le site de la Planchette (bâtiment des DDM), la commune s'efforce depuis de mettre en place ce qui lui incombe, soit l'accueil parascolaire, les transports des élèves entre les deux sites et l'itinéraire de l'écolier (carrefour du Lieugex sécurisé). Les horaires des bus Mobichablais ont été adaptés au mieux pour satisfaire les horaires des écoles, surtout pour les plus petits.

Selon l'art. 2 al. 1 du Règlement sur les transports scolaires du 19.12.11 (RTS), lorsque la distance entre le domicile et le lieu de scolarisation est supérieure à 2,5 kilomètres ou que la nature du chemin et des dangers qui y sont liés, l'âge des élèves le justifie, la commune organise un transport. Elle peut faire utiliser les moyens de transport public à disposition.

Sur la commune d'Aigle, à quelques rares exceptions (ch. de Verchier, Fontanney), tous les élèves se trouvent à moins de 2.5km de leur établissement scolaire. Objectivement, les seuls enfants pour qui la nature du chemin et les dangers qui y sont liés ainsi que leur âge obligent la commune de mettre en place des transports, sont les 1P et 2P pour ceux habitant à plus d'un kilomètre de leur école.

Dans son texte, la postulante fait part des débats du conseil communal du 12 mai 2022, lors desquels la gratuité des transports publics pour les écoliers devant se rendre sur le site scolaire de la Planchette à la rentrée scolaire 2022 (1P à 4P), a suscité une large discussion. La postulante fait également référence à la motion Bernard Borel et consort, « Pour des transports scolaires gratuits. ».

La postulante demande donc à la Municipalité d'analyser et proposer plusieurs variantes de gratuité des transports publics sur notre territoire communal, dont au moins une traitant de la gratuité seulement pour les enfants de moins de 16 ans et une incluant également les seniors.

3. CONTEXTE ACTUEL

3.1. Introduction de la tarification Mobilis

Depuis l'introduction en décembre 2016, de la communauté tarifaire « Mobilis » dans le Chablais Vaudois, le prix du billet pour le bus communal circulant à Aigle à l'époque est passé de 2 CHF par trajet à 3 CHF pour le plein tarif et à 2 CHF avec l'abonnement ½ tarif valable 1h dans la zone mobilis 80. La Municipalité avait décidé de soutenir les habitants aiglons dans ce changement en accordant une subvention de 20% du prix de l'abonnement mensuel et annuel pour les seniors et les juniors ainsi que 20% du prix de l'abonnement annuel pour les adultes.

Depuis décembre 2018, l'offre en transport public s'est largement étoffée avec l'introduction des bus Mobichablais qui permettent de relier 8 communes chablaisiennes.

3.2. Effet de la réorganisation scolaire

La réorganisation scolaire par cycle a pour effet d'augmenter l'utilisation des transports publics et principalement des bus Mobichablais par les écoliers à l'interne du territoire communal. Une réponse doit donc être apportée quant à une aide aux familles pour le financement des abonnements, surtout pour les plus petits soit les 1P à 4P.

3.3. Etat des lieux des demandes de subventions, année 2022

En 2022, les demandes de subvention pour un abonnement mobilis zone 80, se chiffraient à 5'069,80 CHF selon la répartition suivante (voir tableau ci-dessous) :

	Prix abonnements Mobilis Zone 80(CHF)		Nbr demandes		Subvention 20% (CHF)		Total (CHF)
	<i>mensuel</i>	<i>annuel</i>	<i>mensuelles</i>	<i>annuelles</i>	<i>mensuelle</i>	<i>annuelle</i>	
Juniors	47	423	34	37	9.4	84.6	3 449.8 CHF
Adultes	66	660	-	5	13.2	132	660.0 CHF
Séniors	60	600	0	8	12	120	960.0 CHF
						Total	5 069.80 CHF

3.4. Dépenses en transports d'élèves en 2022, à la suite de la réorganisation scolaire.

1P-2P

Depuis la rentrée scolaire 2022-2023, la Municipalité a décidé d'entrer en matière sur le financement des abonnements mobilis zone 80 pour les élèves de 2P ayant atteint l'âge de 6 ans (transports publics gratuit jusqu'à 6 ans). Le tableau ci-dessous montre les dépenses y relatives.

	Nbr enfants +6ans	Prix abo junior annuel	Total (CHF)
Abonnements Mobilis Zone 80 annuel Junior	6	423	2 538.0 CHF

Enfants domiciliés hors du périmètre de 2.5km

La mise en place de taxis a été nécessaire afin de répondre à la prise en charge de quelques enfants domiciliés en dehors du périmètre de 2.5km (route de Verchier et ch. de Marais Verdet) et non desservi, ou pas suffisamment, par les transports publics. Cette évaluation tient également compte de l'âge des enfants et de leur autonomie.

Le tableau ci-dessous montre les dépenses y relatives.

Mois	Prix (CHF)
Août	740.0 CHF
Septembre	2 970.0 CHF
Octobre	1 560.0 CHF
Novembre	3 075.0 CHF
Décembre	2 415.0 CHF
Total	10 760.0 CHF

Les enfants domiciliés dans le hameau de Fontannay, sont également hors du périmètre des 2.5 km ou/et le trajet avec dénivelé est un argument pour entrer en matière sur un subventionnement total de l'abonnement de transport public. De plus, un transport est organisé le matin étant donné que l'horaire du train n'est pas compatible avec le début de l'école à 8h20. Pour les autres trajets les élèves utilisent le train AL.

Les tableaux ci-dessous montrent les dépenses y relatives.

	Prix semestre (CHF)	Prix annuel (CHF)
1x jour bus TPC 1er semestre	4601	9 202.0 CHF

	Nbr demandes	Prix abo junior annuel	Total (CHF)
Abonnements Mobilis Zone 80 annuel Junior	4	423	1 692.0 CHF

Elèves aiglons enclassés à Yvorne

Chaque année afin de remplir les classes d'Yvorne, sur volontariat, des élèves aiglons se rendent au collège d'Yvorne pour leur scolarisation. Pour ces élèves, l'abonnement mobilis (Zone 80+81) est également financé par la commune d'Aigle. Bien que pour la plupart, le collège ne se trouve pas à plus de 2.5km de leur domicile, la nature du trajet (dénivelé) justifie cette manière de faire. Le collège d'Yvorne permet de donner un peu d'air aux infrastructures de notre commune et de garder une proximité pour les élèves qui sont domiciliés dans cette commune. Cette pratique devrait donc perdurer dans les années à venir.

Le tableau ci-dessous montre les dépenses y relatives.

	Nbr enfants	Prix abo junior annuel	Total (CHF)
Abonnements Mobilis Zone 80 - 81 annuel Junior	15	468	7 020.0 CHF

Résumé des dépenses en transport pour 2022

Résumé	
Total Junior Zone 80	3 449.8 CHF
Total 1P - 2P	13 298.0 CHF
Total Fontannay	10 894.0 CHF
Total Yvorne	7 020.0 CHF
Total Transports écolier	34 661.8 CHF

4. DESCRIPTION DU PROJET

4.1. Offre Mobilis tout établissement

Une offre a été demandé à Mobilis afin d'offrir l'abonnement zone 80 à tous les écoliers de 6 ans à 16 ans domiciliés à Aigle. Afin de déterminer un prix d'abonnement par élève, Mobilis se base sur le nombre d'élèves habitants à plus 1 km de leur établissement scolaire, car ce sont eux qui sont le plus susceptibles d'utiliser les transports publics.

Le prix de l'abonnement défini par Mobilis est de 93.25 CHF TTC par élève, soit 1511 élèves x 93.25 CHF soit **un coût annuel de 140'901.30 CHF TTC**.

Cette option n'a pas été retenu par la Municipalité pour les raisons suivantes :

- La topographie de la commune est favorable à la marche et au vélo pour les élèves dès la 5P (9-10 ans). La Municipalité travaille sur les infrastructures pour le vélo en adéquation avec le schéma directeur cyclable.
- La majorité des élèves se trouvent à moins de 2.5 km de leur établissement scolaire.
- Avec l'engagement d'un coordinateur sportif, la commune veut encourager la pratique d'activités physiques et sportives pour toutes et tous, notamment pour les enfants et les seniors.
- Les plus grands auraient tendance à effectuer même de petits trajets en bus. Cela est déjà observé actuellement.
- Surcharge des bus Mobichablais et risque pour les TPC de ne pouvoir répondre à la demande ainsi créée.

4.2. Projet de subventionnement écoliers pour la rentrée 2023-2024

1P à 4P

Pour les élèves de 1P à 4P, proposition de subventionner totalement le prix de l'abonnement mobilis zone 80 pour tous les élèves qui en font la demande. Selon la même hypothèse que le calcul de Mobilis, soit les enfants qui habitent à + 1km de leur établissement scolaire sont ceux qui potentiellement vont profiter d'acquérir un abonnement.

Le tableau ci-dessous montre le nombre d'élèves concernés et l'estimation de la dépense y relative pour l'année scolaire 2023-2024

	Nombre élèves	Nombre élèves à + 1km	Prix abonnements Mobilis Zone 80 (CHF)		Estimation nbre élèves demandes	Total (CHF)
			mensuel	annuel	gratuit	
1P	151	20	47	423	gratuit	0.00 CHF
2P	144	24			24	10 152.00 CHF
3P	132	40			40	16 920.00 CHF
4P	113					
					Total	27 072.00 CHF

5P à 11S

Pour les élèves de 5P à 11S, proposition de subventionner le prix de l'abonnement mobilis mensuel ou annuel zone 80 à hauteur de 50% pour tous les élèves qui en font la demande. Selon la même hypothèse que le calcul de mobilis, soit les enfants qui habitent à + 1 km de leur établissement scolaire sont ceux qui potentiellement vont profiter d'acquérir un abonnement subventionné.

Le tableau ci-dessous montre le nombre d'élèves concernés et l'estimation de la dépense y relative.

Total 5P à 11S abonnements mobilis

	Nombre élèves	Nombre élèves à + 1km	Prix abonnements Mobilis Zone 80 (CHF)		Subvention 50% prix abo Mobilis Zone 80		Estimation nbre élèves demandes	Total (CHF)
			mensuel	annuel	mensuel	annuel		
5P - 6P	269	30	47	423	23.5	211.5	30	6 345.00 CHF
7P - 8P	284	28					28	5 922.00 CHF
9S -10S - 11S	401	40					40	8 460.00 CHF
Total								20 727.00 CHF

Le montant total du subventionnement pour les écoliers de 1P à 11S est de 47'799.CHF soit **un montant arrondi de 50'000 CHF**

Accompagnement des 1P et 2P

La mise en place d'un accompagnement des élèves de 1P et 2P est nécessaire au vu de l'âge des enfants. La proposition est d'effectuer cet accompagnement par les aides à l'intégration des écoles. Ces personnes seraient rémunérées à 25 CHF/heure de présence.

Nbr trajets/semaine	Nbr semaines école / année 2023-2024	Nbr semaines école / 2023	Nbr semaines école / 2024	Durée trajet (h)	Rémunération à l'heure (CHF)	Total année 2023 (CHF)	Total année 2024 (CHF)	Total année scolaire (CHF)
18	38	16	22	0.5	25.00 CHF	3 600.00 CHF	4 950.00 CHF	8 550.00 CHF

Nbre d'accompagnants	Prix annuel abonnements Mobilis Zone 80 (CHF)	Total (CHF)
5	660	3 300.0 CHF

Le total se monte à 11'850 CHF arrondi à 12000 CHF.

Enfants domiciliés hors du périmètre de 2.5km

La mise en place de taxis sera toujours nécessaire à la rentrée 2023-2024 afin de répondre à la prise en charge de quelques enfants domiciliés en dehors du périmètre de 2.5km (route de Verchier et Ch. de Marais Verdet) et non desservis, ou pas suffisamment, par les transports publics. Cette évaluation tient également compte de l'âge des enfants et de leur autonomie. Le coût estimé pour 2023 est de 2500 CHF/mois

Le tableau ci-dessous montre les dépenses y relatives.

2023		2024	
Mois	Prix (CHF)	Mois	Prix (CHF)
Août	1 200.0 CHF	Janvier	2 500.0 CHF
Septembre	2 500.0 CHF	Février	2 500.0 CHF
Octobre	2 500.0 CHF	Mars	2 500.0 CHF
Novembre	2 500.0 CHF	Avril	2 500.0 CHF
Décembre	2 500.0 CHF	Mai	2 500.0 CHF
		Juin	2 500.0 CHF
Total	11 200.0 CHF	Total	15 000.0 CHF
Total TAXI 2023-2024		26 200.00 CHF	

Les enfants domiciliés dans le hameau de Fontanney sont également hors du périmètre des 2.5 km et/ou le trajet avec dénivelé est un argument pour entrer en matière sur un subventionnement total de l'abonnement de transport public. De plus, un transport est organisé le matin étant donné que l'horaire de train n'est pas compatible avec le début de

l'école à 8h20. Pour les autres trajets, les élèves utilisent le train AL. Cela devrait concerner 4 à 5 élèves pour l'année 2023.

Les tableaux ci-dessous montrent les dépenses y relatives.

	Prix mois (CHF)	Prix semestre (CHF)	Prix annuel (CHF)(12mois)	Montant 2023	Montant 2024
1x jour bus TPC 1er semestre	766.8	4601.0	<u>9 202.0 CHF</u>	<u>3 864.8 CHF</u>	<u>5 337.2 CHF</u>
	Nbr demandes	Prix abo junior annuel	Total (CHF)		
Abonnements Mobilis Zone 80 annuel Junior	5	423	<u>2 115.0 CHF</u>		
Total Fontanney année scolaire 2023-2024				11 317.00 CHF	

Elèves aiglons enclassés à Yvorne

Comme les années précédentes, des élèves aiglons seront enclassés à Yvorne à la rentrée 2023-2024. Cela devrait concerner une quinzaine d'élèves.

Le tableau ci-dessous montre les dépenses y relative.

	Nbr enfants	Prix abo junior annuel	Total (CHF)
Abonnements Mobilis Zone 80 - 81 annuel Junior	15	468	<u>7 020.0 CHF</u>

Résumé du financement des transports et accompagnement pour les écoliers 1P à 11S

	Montant Total / année scolaire	Année 2023	Année 2024
Abonnement Mobilis 1P à 11S	50 000.00 CHF	50 000.0 CHF	50 000.0 CHF
Accompagnement 1P - 2P	12 000.00 CHF	6 900.0 CHF	12 000.0 CHF
Taxi Verchier / Marais-Verdet	26 200.00 CHF	11 200.0 CHF	26 200.0 CHF
Fontanney Bus + Train	11 317.00 CHF	5 979.8 CHF	11 317.0 CHF
Yvorne abonnement Mobilis	7 020.00 CHF	7 020.0 CHF	7 020.0 CHF
Total	106 537.00 CHF	81 099.8 CHF	106 537.0 CHF
<u>Total arrondi</u>	<u>108 000.00 CHF</u>	<u>82 000.00 CHF</u>	<u>108 000.0 CHF</u>

4.3. Encouragement au transport public pour les séniors

Depuis l'introduction de Mobilis dans le Chablais vaudois, les séniors de notre commune bénéficient d'un rabais de 20% sur le prix de l'abonnement mobilis zone 80 mensuel ou annuel. Afin de favoriser l'utilisation des transports publics par les séniors sur notre commune, la Municipalité propose d'offrir la possibilité d'acquérir une carte TPC (Mobichablais) avec 120 courses zone 80 mobilis au prix de 40 CHF plein tarif et 30 CHF demi-tarif. La carte pourra être achetée au guichet de la bourse communal. Chaque sénior peut faire l'acquisition d'une (et une seule) carte jusqu'au 30 octobre 2023, valable jusqu'au 9 décembre 2023, date à laquelle une solution de simplification de la tarification dans le Chablais valaisan devrait entrer en vigueur, ce qui aura pour effet de modifier la tarification de Mobichablais sur l'ensemble du territoire des 8 communes desservies par les bus. A la fin de la période, TPC facturera le nombre de trajets effectifs utilisés durant cette action. (Le mode d'emploi de cette carte est mis en annexe)

Les TPC factureront mensuellement à la commune les trajets effectifs utilisés, soit pour un trajet demi-tarif 2 CHF et plein tarif 3 CHF. A noter que la finance de 30 CHF ou 40 CHF reste dans les comptes communaux.

Evaluation des coûts : Hypothèse avec deux scénarios, 5% ou 10% des séniors demandent la carte à 120 courses et l'utilisent complètement.

Nbr séniors commune	5% des séniors	10% des séniors	Prix carte 120 trajets zone 80				Subvention communal		Subvention communal Total	
			Utilisateur		Commune		5% des séniors tous abo 1/2	10% des séniors tous abo 1/2	5% des séniors tous abo 1/1	10% des séniors tous abo 1/1
			Abo 1/2	Abo 1/1	Abo 1/2	Abo 1/1				
2033	102	203	30.0 CHF	40.0 CHF	210.0 CHF	320.0 CHF	21 346.50 CHF	42 693.0 CHF	32 528.00 CHF	65 056.0 CHF

Soit un coût qui se monterait à 22'000CHF arrondi pour 2023 si 5% des séniors profitent de cette offre basée sur le prix d'un un abonnement ½ tarif.

Il est très difficile d'évaluer la future demande de cette offre, surtout qu'actuellement les demandes de subventions des séniors représentent 0.4% de cette population.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, chaque sénior ou bénéficiaire de prestations complémentaires AVS ou AI sur présentation d'une attestation le prouvant pourra obtenir un rabais de 50% sur le prix de l'abonnement annuel Mobilis zone 80. La commune disposera de bon mobilis au guichet de la bourse communale correspondant au montant de la subvention alloué à la personne (plein tarif ou ½ tarif). La personne pourra ensuite se rendre au guichet des TPC ou des CFF pour acheter son abonnement.

Les personnes peuvent obtenir l'attestation sur simple demande auprès de la caisse AVS de Vevey.

Nous avons 295 adultes sur la commune qui bénéficient de ces prestations.

Nbr bénéficiaires PC AVS/AI	Hypothèse 5% bénéficiaires	Prix abonnement annuel sénior mobilis zone 80	A charge du bénéficiaire	A charge de la commune	Subvention communale total
295	15	600.0 CHF	300.0 CHF	300.0 CHF	4 425.0 CHF

Le budget 2024, à prévoir avec une hypothèse que 5% de ces personnes profitent de ce subventionnement, est de 4500 CHF arrondi.

Pour les seniors qui ne bénéficient pas de prestations complémentaires, le système actuel reste en place, soit sur présentation à la bourse communale de la facture de l'abonnement mobilis zone 80 mensuel ou annuel, ils reçoivent en retour la subvention de 20% du prix de l'abonnement.

Nbr de personnes actuelles 2023	Hypothèse pour 2024	Prix abonnement annuel sénior mobilis zone 80	A charge du bénéficiaire	A charge de la commune	Subvention communale total
12	24	600.0 CHF	480.0 CHF	120.0 CHF	2 880.0 CHF

Le budget à prévoir est de 3'000 CHF arrondi.

4.4. Subventions pour les adultes

Dès le 1^{er} janvier 2024, chaque adulte d'un ménage percevant des prestations complémentaires famille (PC famille), selon le même principe que pour les seniors, pourra sur présentation d'une attestation le prouvant obtenir un rabais de 50% sur le prix de l'abonnement annuel mobilis zone 80. La commune disposera de bon mobilis au guichet de la bourse communale correspondant au montant de la subvention alloué à la personne (plein tarif ou ½ tarif). La personne pourra ensuite se rendre au guichet des TPC ou des CFF pour acheter son abonnement.

Les personnes peuvent obtenir une attestation sur simple demande au près du centre régional de décisions PC famille de la Riviera (CRD PC famille) à la Tour-de-Peilz

Nous avons 104 familles sur la commune qui bénéficient de ces prestations soit au maximum 208 adultes concernés. Etant donné que les enfants bénéficient d'autres mesures.

Nbr Famille PC Famille	Nbr d'adultes max	Hypothèse 5% bénéficiaires	Prix abonnement annuel adultes mobilis zone 80	A charge du bénéficiaire	A charge de la commune	Subvention communale total
104	208	10	660.0 CHF	330.0 CHF	330.0 CHF	3 432.0 CHF

Le budget 2024, à prévoir avec une hypothèse que 5% de ces personnes profitent de ce subventionnement, est de 3500 CHF arrondi.

Pour les adultes qui ne bénéficient pas de prestations complémentaires, le système actuel reste en place, soit sur présentation à la bourse communal de la facture de l'abonnement mobilis zone 80 annuel, ils reçoivent en retour la subvention de 20% du prix de l'abonnement.

Nbr de personnes actuelles 2023	Hypothèse pour 2024	Prix abonnement annuel sénior mobilis zone 80	A charge du bénéficiaire	A charge de la commune	Subvention communale total
5	10	660.0 CHF	528.0 CHF	132.0 CHF	1 320.0 CHF

Le budget à prévoir est de 1500 CHF arrondi.

4.5. Résumé des subventions proposées

	Année 2023 août à décembre	Année 2024
Élèves 1P à 4P	Gratuité abo zone 80 annuel	Gratuité abo zone 80 annuel
Élèves 5P à 11S	50% abo zone 80 annuel ou mensuel	50% abo zone 80
Séniors	Carte 120 courses	20 % abo zone 80 annuel
Séniors PC AVS/AI	Carte 120 courses	50% abo zone 80 annuel
Adultes	20% abo zone 80	20% abo zone 80 annuel
Adultes PC famille	20% abo zone 81	50% zone 80 annuel

4.6. Résumé budget 2023 et 2024

	2023	2024
Ecoliers	82 000.00 CHF	108 000.00 CHF
Séniors	23 000.00 CHF	3 000.00 CHF
Bénéficiaires PC AI/AVS		4 500.00 CHF
Bénéficiaires PC Famille		3 500.00 CHF
Adultes	1 000.00 CHF	1 500.00 CHF
Total	106 000.00 CHF	120 500.00 CHF

5. MOTIVATION DE LA MUNICIPALITE

La gratuité des transports publics est un débat à très vaste échelle et différentes études et conceptions s'affrontent actuellement. Désireuse de proposer une vision spécifiquement adaptée aux habitants de la commune et également devant s'adapter à la réorganisation scolaire imposée par le canton et la direction de l'établissement scolaire d'Aigle, la Municipalité voit dans ce préavis l'occasion de proposer une solution globale. À la suite des différents retours de la population, de MobiChablais et des écoles, il est nécessaire de proposer des tarifs et des concepts adaptés aux utilisatrices et utilisateurs de tous les âges, mais surtout conçus pour aider les populations qui en ont le plus besoin, comme les seniors et les bas revenus. Dans la même réflexion, il a été démontré que trop de gratuité pourrait avoir un effet néfaste à long terme sur la motivation de la population à se déplacer à pied ou à vélo par exemple. En effet, la gratuité favorisant l'utilisation des transports publics, elle favorise malheureusement aussi leur utilisation sur de très courts trajets, sur 1, 2 ou 3 arrêts. Ces trajets devraient être fait facilement à pied, ce qui est également et pragmatiquement, un avantage sur la santé de la population. L'objectif de ce préavis est enfin de s'adapter au développement efficace et moderne de l'offre de transport régional, dense et encore en évolution, avec une vraie vision d'avenir.

6. PROCEDURE ET DELAIS DE REALISATION

Les mesures pour les écoliers seront mises en place pour la rentrée scolaire 2023-2024. Pour les autres mesures, carte à 120 courses pour les seniors, un délai au 1^{er} août est envisageable, le temps d'effectuer une communication.

Les autres mesures pourraient également être mises en place rapidement pour le 1^{er} janvier 2024.

Avec ce préavis, la Municipalité souhaite demander le financement pour l'année 2023 et pour 2024, le montant nécessaire sera mis au budget ordinaire.

7. ELEMENTS DE COMPARAISON

Bex : L'abonnement des écoliers habitant à plus de 2 km de l'école est pris en charge par la commune. Cela concerne surtout les habitants des hameaux.

Chaque habitant peut bénéficier d'une subvention jusqu'à 200 CHF/an pour leur abonnement de transport publics.

Ollon : Tous les élèves peuvent recevoir un abonnement de transport public gratuitement sur demande. (Tout établissement)

La commune d'Ollon accorde des subventions sur certaines lignes de transports publics de son territoire à ces habitants avec une carte bienvenue et une carte fidélité.

Monthey : La commune prend en charge l'abonnement des écoliers habitant à plus de 600m d'altitude et rien pour les autres. Les étudiants/apprentis jusqu'au secondaire II, qui sont scolarisés hors commune, ont droit à une prise en charge de 50% de leur titre de transport financée par Commune/Canton (Rail Check).

Collombey-Muraz : Les écoliers habitant à plus de 30 min à pied de leur école reçoivent un abonnement annuel de transport public. Rail-Check pour les apprentis et étudiants cofinancé par la commune et le canton.

La population bénéficie depuis février 2023 des cartes TPC à 120 courses Mobichablais à 30 CHF ½ tarif et 40 CHF 1/1 tarif. (1x/an non renouvelable dans l'année).

La Tour-de-Peilz : Pas de transport scolaire du fait de la superficie de la commune, tous les enfants habitent à moins de 2.5 km de leur école. Aucune subvention pour les transports publics n'est accordée, peu importe la classe de population.

8. DEVELOPPEMENT DURABLE

Environnement : le soutien à l'utilisation des transports publics montre la volonté de la commune de développer des solutions de mobilités durables alternatives à la voiture individuelle. La mobilité durable vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, les pollutions et les nuisances.

Social : rendre abordable des transports publics permet aux personnes de les utiliser plus et de rompre une forme d'isolement que pourraient vivre les personnes ne possédant pas de véhicule privé.

Economie : La mesure proposée s'inscrit donc dans une logique de développement durable

9. CONFORMITE AVEC LES PLANIFICATIONS SUPERIEURES

Rien n'a signaler.

10. INCIDENCES FINANCIERES

En cas d'acceptation des conclusions du préavis municipal, le montant de CHF 106'000.- au maximum pour 2023 sera porté au compte de fonctionnement 2023.

Dès 2024, ce montant sera porté au budget annuel, à hauteur de CHF. 120'500.- par an.

11. CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2023-07 du 1^{er} mai 2023
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. De prendre acte de la réponse au postulat de Mme Marie-Dominique Genoud et consorts : « Gratuité des transports publics aiglons pour sa population, à commencer par les enfants et les seniors ? Pourquoi pas ! »
2. De prendre acte du train de mesures prévues par la Municipalité pour 2023 et à partir de 2024
3. De prendre acte qu'en cas d'acceptation des conclusions du préavis municipal, le montant de CHF 106'000.- au maximum pour 2023 sera porté au compte de fonctionnement 2023
4. De prendre acte que dès 2024, ce montant sera porté au budget annuel, à hauteur CHF. 120'500.- par an.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

G. Devaud

La Secrétaire

A. Décaillet

Municipale déléguée : Maude Allora

Annexes : - Mode d'emploi de la commune de Collombey-Muraz pour la carte 120 courses
- Flyers commune d'Ollon carte de fidélité et carte bienvenue